

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier octobre à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe GUINOT, Maire de BESSINES.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation : 24 septembre 2024

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Grégory PREUSS	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Alain LUSSEAULT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Frédéric FROMENT		X	Roland LE DREO
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET		X	Virginie HEULIN
Bérenger BILLEROT	X		
Gérard RENAUDET	X		

## **ORDRE DU JOUR**

### **Délibérations :**

- 1- Convention DSDEN-Collectivité
- 2- Avenant n°2 au contrat de Prévoyance Collective
- 3- Marché Public pour l'aménagement de la Rue du Breuil Marais
- 4- Ouverture de poste
- 5- Tableau des effectifs
- 6- Attribution de subventions
- 7- Redevance 2024 de concession avec GRDF

### **Informations :**

- Déclaration d'intention d'aliéner
- Compte rendu du Maire
- Réponses aux questions diverses

\*

\*

\*

M. Le Maire procède à l'intégration au sein du Conseil Municipal de M. Gérard RENAUDET en tant que Conseiller Municipal suite à la démission de M. Richard POUQUET. M. Gérard RENAUDET prend connaissance de la Charte de l'élu.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 11 juillet 2024.

Désignation du secrétaire de séance : Marcel BOEUF

### Délibérations :

#### **POINT 1 : Convention DSDEN - Collectivité**

Dans un courrier du 12 septembre 2024, la Directrice des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres nous a informé des nouvelles modalités de partenariat éducatif mises en place pour des activités physiques ou sportives pratiquées tout ou partie sur le temps scolaire.

Pour se faire, la commune s'engage à fournir lors de manifestations sportives une attestation d'assurance avec un volet responsabilité civile organisateur couvrant l'ensemble des participants. Elle prend en charge le transport des élèves et s'engage à fournir les informations à l'enseignant de la classe. Elle met également à disposition du matériel nécessaire à l'organisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la DSDEN à chaque manifestation physique ou sportive pratiquée sous la responsabilité de l'éducation nationale dans le cadre d'une sortie obligatoire ou facultative quand elle est considérée comme une activité d'enseignement.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEULT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Frédéric FROMENT	X		
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES			X
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Gérard RENAUDET	X		

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec la DSDEN à chaque manifestation physique ou sportive pratiquée sous la responsabilité de l'éducation nationale dans le cadre d'une sortie obligatoire ou facultative quand elle est considérée comme une activité d'enseignement (cf convention en PJ).

## **POINT 2 : Avenant n°2 au contrat de Prévoyance Collective**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'est engagée pour la conclusion d'une participation en matière de protection sociale complémentaire « prévoyance » en faveur du personnel de la collectivité.

Une convention de participation a été établie entre la commune et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions prévues par le décret du 8 novembre 2011, la MNT peut faire varier les tarifs en cas d'aggravation de la sinistralité.

La forte augmentation du nombre et la durée des arrêts de travail conduisent la MNT à réévaluer le taux de cotisation du contrat établi avec la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°2 joint à la présente délibération qui réévalue à la hausse les taux de cotisations des garanties collectives et individuelles des agents.

<b>NOM</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>Christophe GUINOT</b>	<b>X</b>		
<b>Roland LE DREO</b>	<b>X</b>		
<b>Virginie HEULIN</b>	<b>X</b>		
<b>Marcel BŒUF</b>	<b>X</b>		
<b>Marjorie CHARLES-BERLIOZ</b>	<b>X</b>		
<b>Grégory PREUSS</b>	<b>X</b>		
<b>Alain LUSSEAUT</b>	<b>X</b>		
<b>Jean-Claude LOISEAU</b>	<b>X</b>		
<b>Frédéric FROMENT</b>	<b>X</b>		
<b>Patricia BIZARD</b>	<b>X</b>		
<b>Hélène LOPES</b>	<b>X</b>		
<b>Marie-Isabelle CUNHA</b>	<b>X</b>		
<b>Virginie HUET</b>	<b>X</b>		
<b>Bérenger BILLEROT</b>	<b>X</b>		
<b>Gérard RENAUDET</b>	<b>X</b>		

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de prévoyance collective signé avec la MNT joint à la présente délibération.

### **POINT 3 : Marché Public de l'aménagement de la Rue du Breuil Marais**

Suite à l'appel d'offre relatif à la consultation pour l'aménagement de la Rue du Breuil Marais, la commission d'appel d'offre, lors de sa séance en date du 27 septembre 2024, a retenu le classement des offres proposé par le maître d'œuvre SIT&A et a attribué le marché à l'entreprise STPM pour une valeur de 136 855.00€ H.T. soit un montant de 164 226.00€ T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le devis validé par la commission d'appel d'offre.

<b>NOM</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>Christophe GUINOT</b>	X		
<b>Roland LE DREO</b>	X		
<b>Virginie HEULIN</b>	X		
<b>Marcel BŒUF</b>	X		
<b>Marjorie CHARLES-BERLIOZ</b>	X		
<b>Grégory PREUSS</b>	X		
<b>Alain LUSSEAULT</b>	X		
<b>Jean-Claude LOISEAU</b>	X		
<b>Frédéric FROMENT</b>	X		
<b>Patricia BIZARD</b>	X		
<b>Hélène LOPES</b>	X		
<b>Marie-Isabelle CUNHA</b>	X		
<b>Virginie HUET</b>	X		
<b>Bérenger BILLEROT</b>	X		
<b>Gérard RENAUDET</b>	X		

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer le devis de la société STPM validé par la commission d'appel d'offre pour un montant global de 136 855.00€ H.T. soit un montant de 164 226.00€ T.T.C.**

### **POINT 4 : Ouverture de poste**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent sur le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1er janvier 2025.
- Création d'un poste de chargé de l'accueil et du personnel sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1er janvier 2025.

- Création d'un poste de secrétaire générale de mairie sur le cadre d'emploi rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ces postes sont créés afin de se mettre en conformité à la législation et en reconnaissance des qualités professionnelles des agents.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEULT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Frédéric FROMENT	X		
Patricia BIZARD	X		
Héléna LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Gérard RENAUDET	X		

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la création des postes comme indiqué ci-dessus,
- Modifie ainsi le tableau des emplois,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de 2025.

#### **POINT 5 : Tableau des effectifs**

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité (ou de l'établissement), sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

M. le Maire propose le tableau suivant :

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	Secrétaire de Mairie	35h	1	
Administratif	Administrative	Rédacteur	Secrétaire générale de Mairie	35h		1
Administratif	Administrative	Adjoint administratif territorial	Urbanisme	35h	1	
Administratif	Administrative	Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	Accueil/Etat Civil et Comptabilité	35h	1	
Administratif	Administrative	Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	-	35h		1
Administratif	Administrative	Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	Personnel, accueil et urbanisme	35h	1	
Technique	Technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent des services techniques	17h30	1	
Technique	Technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent des services techniques	35h	1	
Technique	Technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent des services techniques	35h	1	
Technique	Technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent des services techniques	35h	1	
Technique	Technique	Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	Agent polyvalent des services techniques	35h	1	
Technique	Technique	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	-	35h		1
Ecole	Technique	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'entretien polyvalent	35h	1	
Ecole	Technique	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien polyvalent	35h	1	
Ecole	Technique	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien polyvalent	35h	1	
Ecole	Technique	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien polyvalent	35h		1
Ecole	Technique	Adjoint technique territorial	Assistante Petite enfance	35h	1	
Ecole	Technique	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistante Petite enfance	35h		1
Ecole	Technique	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	ATSEM	35h	1	
Ecole	Technique	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	ATSEM	28h		1
Centre de Loisirs	Animation	Adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	-	35h		1

Centre de Loisirs	Animation	Adjoint territorial d'animation	-	35h		1
Centre de Loisirs	Animation	Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	Responsable de Centre de Loisirs	35h	1	
Restauration scolaire	Technique	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Responsable Cantine	35h	1	
Restauration scolaire	Technique	Agent de Maîtrise principal	Responsable Cantine	35h	1	

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>Christophe GUINOT</b>	X		
<b>Roland LE DREO</b>	X		
<b>Virginie HEULIN</b>	X		
<b>Marcel BŒUF</b>	X		
<b>Marjorie CHARLES-BERLIOZ</b>	X		
<b>Grégory PREUSS</b>	X		
<b>Alain LUSSEAULT</b>	X		
<b>Jean-Claude LOISEAU</b>			X
<b>Frédéric FROMENT</b>	X		
<b>Patricia BIZARD</b>	X		
<b>Héléna LOPES</b>	X		
<b>Marie-Isabelle CUNHA</b>	X		
<b>Virginie HUET</b>	X		
<b>Bérenger BILLEROT</b>	X		
<b>Gérard RENAUDET</b>			X

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**1. Approuve le tableau des effectifs susmentionné de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

**2. Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.**

**3. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2025.**



## POINT 6 : Attribution de subventions

Monsieur le Maire expose qu'il a été voté au budget 2024 un crédit de 25 000,00 € à l'article alloué aux versements de subventions aux associations de la commune et autres bénéficiaires désignés.

Il rappelle que le Conseil Municipal a autorisé le versement des subventions aux bénéficiaires ci-dessous lors de sa séance le 21 mars 2024 :

Noms Associations	Rappel 2023	2024
UDAF	-	170
Ecole Elémentaire (intégralité)	3 780	3030
Ecole Maternelle (intégralité)	1 575	1890
USEP Ecole Jean Richard (primaire)	240	240
USEP Ecole Jean Richard (maternelle)	-	240
Conciliateur de justice	100	100
Comité de jumelage Bessines et Airães	-	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 695</b>	<b>7 670</b>

Il propose d'autoriser aux bénéficiaires qui en ont fait la demande justifiée et validée en réunion du bureau, les subventions ci-après, les associations qui n'ont pas transmis leurs documents disposent d'un délai supplémentaire jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 :

Noms Associations	Rappel 2023	2024
ACCA	500	500
Anciens combattants	400	400
Association Pierre Levée	0	100
APE	500	500
ASCOBE	1 000	-
Coopération internationale Ascobe / Ezimé (Jumelage)	1 000	-
Association Promotion de l'Angélique	100	-
Bessines Animation	800	800
Bessines ASPTT	1 000	1 000
Bibliothèque	1 000	1 400
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	100	100
Club détente et loisirs (ainés)	350	350
Randonneurs Bessinois	50	50
Tennis Club	900	650
Ecole Elémentaire (transport piscine)	1 495	1 088
Ecole Maternelle (transport piscine)	455	1 088
Jardins partagés	400	-
Poney Club	500	-
Comité des fêtes	1 235	1 230
CCAS	5 000	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 785</b>	<b>14 256</b>

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEAULT	X		
Jean-Claude LOISEAU			X
Frédéric FROMENT	X		
Patricia BIZARD			X
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Bérenger BILLEROT			X
Gérard RENAUDET			X

➤ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à accorder les subventions pour les montants indiqués ci-dessus aux bénéficiaires désignés.

#### **POINT 7 : Redevance 2024 de concession avec GRDF**

Le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Montant de la redevance de concession au titre de l'année 2024 : 512.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le montant de la redevance 2024 de la concession avec GRDF.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEAULT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		

<b>Frédéric FROMENT</b>	<b>X</b>		
<b>Patricia BIZARD</b>	<b>X</b>		
<b>Héléna LOPES</b>	<b>X</b>		
<b>Marie-Isabelle CUNHA</b>	<b>X</b>		
<b>Virginie HUET</b>	<b>X</b>		
<b>Bérenger BILLEROT</b>	<b>X</b>		
<b>Gérard RENAUDET</b>	<b>X</b>		

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le montant retenu de 512.00 € au titre de la redevance de concession R1 2024.

### FIN DES DELIBERATIONS

\* \* \*

#### • Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

##### ➤ Déclaration d'intention d'aliéner :

<b>Date de la décision</b>	<b>Objet</b>	<b>Adresses</b>	<b>Décision</b>
17/07/2024	Vente maison AK 204 AK 206 AK 207	15 cité Montamisé	Non préemption
25/07/2024	Vente terrain AH 576	8 rue du Logis	Non préemption
31/07/2024	Vente maison AD 59	50 rue du Four	Non préemption
12/08/2024	Vente maison et terrain AB 104 AB 108 AB 118	18 rue Jean Richard	Non préemption
23/09/2024	Vente maison d'habitation AC 0078	23 rue de Chanteloup	Non préemption

#### • Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

- M. le Maire expose que les gens du voyage sont partis de Jardiland mais certains viennent de s'installer sur un terrain Rue Pierre Mendès France.
- M. Le Maire annonce qu'une homologation de footsal est en cours avec la ligue de football.

↳ **L'ordre du jour étant épuisé, le maire clos la séance.**

La séance est levée à 18h55.

Le secrétaire de séance,  
Marcel BOEUF

Handwritten signature of Marcel Boeuf, consisting of three distinct peaks followed by a long horizontal stroke.

Le Maire,  
Christophe GUINOT

Handwritten signature of Christophe Guinot, featuring a horizontal line with a loop and a flourish.